Travail personnel de recherche

ECTS : 5

Description du contenu de l'enseignement :

Présentation

Conformément à l'article 16, alinéa 1, de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, le Master 1 comprend une UE Travail personnel de recherche. Dans le cadre de cette UE, les étudiants peuvent soit réaliser un mémoire individuel, soit rédiger un article publié dans une revue juridique.

Le mémoire, d'environ 30 pages (hors Annexes et bibliographie), ne donne pas lieu à soutenance. L'article doit être accompagné d'un engagement de publication par un éditeur juridique.

Les étudiants sont supervisés par un directeur de travaux (enseignants responsables d'UE dans le Master 1 ou enseignants-chercheurs de UPD-PSL) qu'il leur appartient de solliciter en début d'année universitaire en fonction du domaine de recherche choisi. L'UE donne lieu à une évaluation fixée par le directeur de travaux.

Compétence à acquérir :

Acquisition des compétences de recherches